



Rapport final pour

l'Observatoire National de l'Enfance en danger

Septembre 2011

LES ACTIONS POUR

LES ENFANTS EN SITUATION DE RUE EN FRANCE

Logiques d'action, professionnalisations et innovations

OTT Laurent

DJAOUI Elian

FOURDRIGNIER Marc

RULLAC Stéphane

Avec la participation de :

CAZOTTES Ewelina

LEGAUT Jean-Philippe

TOUHARIA-GAILLARD Abdia

Sommaire

Introduction	5
I. Intervenir auprès des enfants en situation de rue	8
A. Figures et regards.....	8
1. Références géographiques et historiques	8
2. La prise en compte du phénomène.....	13
3. Les enfants en situation de rue	15
B. L'enfant en situation de rue : éléments de contextualisation sociologique	16
1. Des transformations des territoires	16
2. Institutions et exercices de l'autorité	21
3. De nouveaux phénomènes sociaux	22
C. La démarche de recherche	25
1. Une enquête nationale	25
2. Le choix de six structures prenant en charge des enfants en situation de rue.....	27
3. La démarche d'investigation retenue.....	36
II. Monographies des services.....	38
A. Les bibliothèques de rue d'ATD Quart Monde	38
1. Histoire.....	38
2. L'organisation	39
3. Les modalités d'intervention	40
B. Le Groupe Rennais de Pédagogie et d'Animation Sociale (GRPAS).....	43
1. Histoire.....	43
2. L'organisation	45
3. Les modalités d'intervention	47
C. Le Centre Social Belle Rive de Saintes	48
1. Histoire.....	48
2. L'organisation	49
3. Les modalités d'intervention.....	51
D. L'Accueil Educatif de Jour du Coudray de l'ADSEA.....	53

1.	Histoire.....	53
2.	L'organisation	54
3.	Les modalités d'intervention.....	56
E.	Le Service d'Accueil de Jour Educatif de JCLT	59
1.	Histoire.....	59
2.	L'organisation	60
3.	Les modalités d'intervention.....	61
F.	L'Association Mission Possible.....	63
1.	Histoire.....	63
2.	L'organisation.....	64
3.	Les modalités d'intervention	66
III.	Analyse transversale des modalités d'intervention	69
A.	La place des enfants.....	69
1.	Une intervention au plus près possible des enfants	69
2.	Références concernant les pratiques	72
3.	Deux groupes de pratiques émergent	77
B.	Les logiques d'action.....	79
1.	La notion de logique d'action	79
2.	La protection de l'enfance.....	80
3.	La protection judiciaire	81
4.	L'action humanitaire	83
5.	L'éducation populaire	85
C.	Les dynamiques de professionnalisation	86
1.	Des processus multiples et complexes.....	87
2.	Des caractéristiques spécifiques.....	89
3.	Des compétences particulières ?	92
D.	Des processus d'innovation ou d'adaptation ?	95
1.	Théorie du changement.....	95
2.	Analyse des monographies de services.....	98

3. Eléments de typologie.....	102
Conclusion.....	105
Bibliographie.....	111
Annexes.....	117
Annexe 1 : liste des sigles utilisés.....	117
Annexe 2 : grille de présentation des structures enquêtées.....	120
Annexe 3 : grilles d'entretiens.....	124
Annexe 4 : institutions enquêtées.....	128

Introduction

Cette recherche s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offres thématique 2009 de l'Observatoire National de l'Enfant en Danger (ONED), intitulé « Les actions psycho-socio-éducatives en protection de l'enfance conduites en milieu ouvert ou ordinaire ». Elle concerne l'émergence de pratiques professionnelles ou bénévoles/militantes qui s'adressent à des enfants qui ne fréquentent pas assidument le foyer parental, l'école, les structures parascolaires et les divers dispositifs de protection de l'enfance, en danger, en risque de danger ou dans le cadre d'une prévention générale des risques. Ces enfants sont ainsi définis par défaut, comme une population qui ne fréquente pas de manière habituelle les institutions dévolues à son éducation et se trouve ainsi livrée au risque de la socialisation dans le cadre de l'espace public, plus particulièrement la rue. Par commodité nous avons choisi de nommer ces publics « enfants en situation de rue (ESR)¹ ». Cette référence mérite d'être explicitée. Pour éviter toute confusion, On peut donner une première définition des ESR de deux manières. Tout d'abord, au regard de ce que cette notion ne désigne pas : enfants des rues, mineurs isolés, enfants placés, jeunes en situation d'errance, etc. Ensuite, au regard de ce qu'elle pourrait désigner :

- la présence de ces enfants dans les espaces publics, hors de leur domicile et hors des institutions péri scolaires usuellement destinées à l'enfance,
- le fait que enfants sont le plus souvent non accompagnés par des adultes,
- le fait que ces enfants observent une faible participation aux activités socioéducatives habituellement dévolues à leur éducation,
- qu'ils soient perçus comme étant en risque de danger par les instances chargées de les protéger,
- qu'ils semblent « résister » aux actions socioéducatives classiques, alors qu'ils sont susceptibles d'accepter et d'adhérer à des propositions nouvelles,
- qu'ils sont âgés entre 3 et 13 ans et constituent des groupes dans lesquels les âges se mélangent facilement.

Les ESR ne forment pas une base conceptuelle ou une catégorie uniforme, objectivée scientifiquement. En revanche, nous avons retenu cette notion émergente pour la qualité descriptive des situations qu'elle caractérise. En termes de recherche, nous sommes donc dans une démarche exploratoire, qui ne vise pas un objet stabilisé d'un point de vue académique, mais qui prend davantage appui sur une littérature professionnelle et militante et, surtout, sur des initiatives qui proposent des actions pour ces enfants. La littérature concernant cette réalité émergente est donc rare ; les acteurs concernés ne se reconnaissent pas forcément de liens, ni de points communs. Pourtant, ils agissent tous dans le cadre d'initiatives qui se décalent d'une certaine manière des références et des pratiques habituelles du travail social. Cette différence leur permet de s'adresser aux enfants qui eux-mêmes vivent en rupture avec les réponses habituelles. C'est pour tenter d'approcher la réalité des ces ESR et d'évaluer la pertinence des modes d'intervention, que nous interrogeons les pratiques du travail social qui révéleraient leurs existences.

¹ La liste des sigles utilisés est reprise en annexe 1.

Cette recherche repose donc sur l'examen de pratiques émergentes qui tentent de mettre en œuvre des réponses différentes aux besoins d'enfants, qui échappent partiellement aux approches habituelles du travail social. Les enjeux de cette recherche sont de plusieurs ordres : explorer et évaluer la réalité de l'existence des ESR en France ; caractériser l'existence de pratiques professionnelles et bénévoles convergentes liées aux besoins de cette population ; mesurer la spécificité de cette professionnalité dans une démarche comparative relative aux autres modes de prise en charge des enfants à protéger (l'enfance en danger, la protection judiciaire de la jeunesse, l'éducation populaire et l'humanitaire).

La prise en compte de phénomènes que nous nous proposons de regrouper par la notion des ESR a engendré des initiatives, tant dans les pratiques que dans les références socioéducatives, pour aller vers ceux qui ne fréquentaient pas les lieux traditionnellement destinés aux enfants. L'existence de ces deux types d'évolution brouille actuellement le tableau institutionnel de la prise en charge traditionnelle des enfants à protéger, mais enrichit les modes d'actions institutionnalisées. Notre recherche s'intègre dans ce sens aux récents questionnements qui s'intéressent à l'innovation dans le travail social.

D'après l'ONED, sur 40 départements, 28 indiquent qu'il existe des dispositifs innovants socio-éducatifs (Breugnot, 2007). Pour les autres, bien que les réponses soient négatives, certains sont en réflexion face à la mise en place de nouveaux dispositifs². Une question est alors à examiner : ces initiatives viennent-elles renforcer des réponses anciennes qui se sont renouvelées à cette occasion ou constituent-elles une voie distincte des autres ? Cela suppose notamment d'étudier si elles sont cohérentes entre elles et si elles sont différentes des réponses déjà existantes. L'autre question est de déterminer si ces initiatives constituent un ensemble de réponses pertinentes au regard des nouveaux besoins identifiés. Notre recherche s'inscrit dans cette perspective : questionner l'éventualité d'un processus d'innovation qui permet au secteur de s'adapter aux nouveaux besoins représentés par les ESR. Dans ce contexte, nous souhaitons mesurer la cohérence professionnelle de ces évolutions, dans leur pertinence à composer un nouveau secteur de prise en charge des enfants à protéger. Pour ce faire, nous avons retenu six organisations qui s'inscrivent toutes dans le cadre historique du travail social, tout en étirant les références et les modalités d'intervention habituelles.

Cette recherche doit permettre de mesurer les enjeux de cette diversité d'actions et de repérer les points convergents, divergents et l'impact des modes de prise en charge destinés à ce public. Il s'agit notamment d'observer comment les institutions traditionnelles d'éducation et de protection modifient leurs pratiques et mettent en place de nouveaux dispositifs pour répondre aux nouveaux besoins qu'elles ont repérés. Il convient également d'analyser les actions innovantes, qui ne s'appuient pas sur des organisations ou structures existantes. Les pratiques, modalités de contact, d'intervention, en elles-mêmes, nécessitent d'être analysées, selon qu'elles s'adressent aux enfants seuls ou en priorité aux parents d'abord, selon qu'elles mettent en avant des dimensions de prévention, de conseil ou de prescription, voire de contrôle. Les méthodologies d'intervention mises en place par les opérateurs de ces actions sont également fort diverses. La notion de contrat est très souvent évoquée, mais avec une grande diversité dans l'emploi et le sens. Il en est de même pour les notions d'accueil,

² Le rapport ONED 2010 revient sur la question des pratiques innovantes depuis la loi du 5 mars 2007 : « Au total 18 départements sur 57 (un tiers des répondants) ont mis en place des dispositifs créés par cette dernière » 2011, p. 27.

d'accompagnement, de suivi, de libre initiative, d'anonymat et de gratuité. Les acteurs de ces dispositifs sont rarement issus des professions traditionnelles du social ou de l'animation. Alors, quels sont les points communs de ces acteurs ? Apprennent-ils par leur pratique des compétences et usages d'outils spécifiques ? Ces savoirs sont-ils formalisables et transférables ?

La question des ESR est peut-être à associer à celle du « déclin des institutions » (Dubet, 2002). La montée du thème des « décrocheurs » de l'Education Nationale indique que les institutions dédiées à l'enfance peinent aujourd'hui à prendre en compte tous les besoins (Ott, 2007). Il existe ainsi une frange difficilement quantifiable de la jeunesse qui se retrouve partiellement « hors institution ». C'est dans ce contexte que la problématique des ESR trouve son intérêt. L'espace public et la rue constituent une « marge », qui désigne un « tiers-espace » (Bazin, 2011), situé entre les institutions et l'exclusion sociale. C'est pour mieux cerner cette zone frontière que nous avons sollicité le point de vue des acteurs repérés pour leur projet de prendre en compte l'expression du manque créé par ce processus de désinvestissement précoce.

La difficulté à qualifier et à comprendre ce public tient sans doute à notre propension à nous référer constamment à des logiques institutionnelles et à catégoriser le public enfantin, à partir des habitudes des structures, des politiques et des cadres existants. Or, notre propos est de présupposer que les ESR révèlent moins une série de difficultés individuelles plus ou moins partagées, intrinsèquement à un groupe, que l'inadéquation entre les offres d'activité et les besoins essentiels des enfants à protéger, c'est à dire un écart entre les institutions et certains publics.

Ce rapport final se structure autour de 3 axes : la caractérisation de l'objet et de la démarche de recherche, les monographies des 6 structures enquêtées et l'analyse des modalités de leurs interventions.

I. Intervenir auprès des enfants en situation de rue

Notre approche présente trois points successifs : les figures de l'enfant et la rue, en particulier les regards portés sur cette réalité en France ; le contexte sociologique dans lequel cette question s'inscrit ; la présentation de notre démarche méthodologique et des moyens d'investigation retenus.

A. Figures et regards

La perception de la réalité sociale « des enfants des rues », avec l'évolution du ou des sens que l'on donne à cette réalité, d'un point de vue comparatif, a connu une évolution similaire mais décalée, en France (dans les pays développés en général) et dans les pays pauvres. Dans ces deux contextes, la figure de l'enfant abandonné ou délaissé, laisse la place aujourd'hui à des analyses plus fines, qui se proposent de rendre compte de la complexité des relations que les enfants entretiennent avec les institutions, leur famille et les espaces publics (Ott, 2000).

1. *Références géographiques et historiques*

Dans les pays dit du « Tiers Monde », la question des « enfants des rues » éclate sur le plan de la prise de conscience du public international durant les années 1970. Rapidement à partir de films documentaires sur les enfants des rues, notamment en Amérique latine, une image spécifique de ce public se développe. A cette époque les enfants des rues sont décrits comme des enfants sans parents, sans domicile, sans attache, vivant en petites sociétés autarciques d'enfants en « bandes ». Ce sont des enfants séparés de leurs parents du fait d'événements dramatiques, de conflits ; des enfants orphelins ou à l'abandon. A la description de leur situation s'ajoute généralement la description d'un itinéraire de désocialisation, présenté comme une succession de stades apparaissant selon les sexes et les âges dans un ordre donné et une gravité croissante.

A partir des années 1990³, une critique beaucoup plus confidentielle de ces représentations se développe concernant la situation des enfants « des rues », dans les pays désignés comme « en voie de développement ». La réalité perçue est plus complexe ; les enfants des rues ne sont plus majoritairement des enfants abandonnés, encore moins des enfants sans familles. Il apparaît aux observateurs et aux acteurs sociaux humanitaires qui interviennent auprès d'eux que l'itinéraire qui mène un enfant à passer le plus clair de son temps hors du domicile parental est complexe et relève de causalités multiples, dont certaines sont indépendantes ; les acteurs citent ainsi des facteurs comme la pauvreté, les ruptures conjugales et familiales et l'éviction scolaire.

³ Wresinski, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale : séances des 10 et 11 février 1987*, Conseil économique et social, rapport présenté par Wresinski, 1987.

Le changement de perception est considérable : la misère, la pauvreté⁴ constituent bien une dimension essentielle du phénomène des enfants des rues, mais probablement non suffisante pour cerner le phénomène ; il faut également prendre en compte l'influence d'événements que nous pourrions qualifier « d'accidents de la vie » (ATD Quart Monde, 2003). En matière d'action éducative et sociale, la perception de la problématique des publics concernés est essentielle pour déterminer les modalités d'action ; ainsi, si la situation des enfants des rues des pays pauvres est perçue comme étant liée à une histoire, un destin familial et groupal, il est logique que l'action sociale et humanitaire, en retour, s'appuie dès lors sur la connaissance des contextes sociaux et familiaux des enfants concernés.

En France, comme dans la plupart des pays occidentaux, du fait de l'identification du phénomène des enfants des rues, aux pays pauvres, on a longtemps considéré que cette appellation ne correspondait à aucune réalité sociale ou éducative (Grevot, 2001). La question des enfants en situation d'errance a été envisagée uniquement sous l'angle du délaissement ou de l'abandon. Toute une littérature bien connue de tous, en France, assimile, sur un plan imaginaire collectif, l'enfant qui erre à un enfant « sans famille »⁵, sans parents, un orphelin pour reprendre une appellation officielle et publique. Ainsi les premières politiques d'assistance de l'enfance se sont constituées essentiellement autour de la question de l'accueil et du recueil des enfants « abandonnés » ou « orphelins ». Cette tradition est encore présente de nos jours, notamment à travers certaines appellations d'associations d'éducation populaire ou qui s'adressent aux enfants en difficulté socio-éducative ; ainsi, la fédération des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public), qui rassemblent des associations départementales agissant pour l'accès aux loisirs des enfants des écoles les plus pauvres, tire son nom en référence à la question des enfants orphelins.

Ce phénomène n'est pas seulement français ; en Pologne, Janusz Korczak⁶, pédagogue, médecin et grand défenseur des droits de l'enfant, crée avant-guerre deux orphelinats qui accueillent dans les faits bien plus d'enfants pauvres qu'orphelins. Ainsi la conscience de

⁴ « Le concept de « pauvreté » est clairement insuffisant pour expliquer la vie dans la rue. Ce ne sont pas tous les enfants pauvres qui vont vivre dans la rue. L'affection que la majorité des familles pauvres peut encore montrer à leurs enfants est admirable. Cependant les enfants des bidonvilles ne sont souvent considérés qu'à partir du moment où ils sont devenus des « enfants des rues », c'est-à-dire un problème public et visible. » - *Enfants en situation de rue. Prévention, intervention, respect des droits*, publication de l'Institut International des Droits de l'Enfant, 2007, p.4.

⁵ La littérature de jeunesse la plus connue, la plus lue, se réfère encore aujourd'hui à des grands classiques mettant en scène des figures d'enfants à l'abandon ; ainsi en est-il de « Sans famille » d'Hector Malot ou de la plupart des œuvres de Charles Dickens.

⁶ Les « orphelins » de Korczak étaient par nécessité toujours « placés » chez lui par un membre de leur famille réagissant ou prévenant un état d'abandon. Être admis chez Korczak était considéré comme une grande chance (pour sortir de la misère et par rapport aux autres orphelinats) par les enfants aussi et il y avait paraît-il une liste d'attente. Voici le témoignage de Joseph Arnon, partiellement cité ici :

« (...) les enfants de l'orphelinat venaient de taudis, de mères prostituées, des milieux les plus durs et les plus humiliants. [...] On doit rappeler qu'à cette époque, en Pologne (et particulièrement à la fin de la première guerre mondiale), les orphelinats étaient remplis de jeunes socialement « perdus », vivant en conflit permanent avec les normes établies. [...] Ces enfants, en règle générale, se montraient allergiques à toute forme d'autorité (...) » (source : site internet de l'Association Française Janusz Korczak.

http://korczak.fr/m1korczak/temoins/joseph-arnon_educateur-de-korczak.html

l'inadaptation des catégories intellectuelles et administratives (loin de la réalité sociale), permettant de caractériser les enfants relégués dans les rues, n'est pas suffisante pour modifier des références obsolètes ou imaginaires qui persistent. Il faut en effet attendre les années 1990, pour que la question des enfants, non pas « dans la rue », mais fréquentant les espaces publics en France, soit enfin reconnue à l'occasion d'une vague « d'arrêtés de type couvre-feux »⁷ pour les mineurs, dans certains quartiers défavorisés.

Cette fois, la réalité qu'il existe en France des enfants, dans une proportion non négligeable, qui passent le plus clair de leur temps dans les espaces publics, est perçue en dehors de la question de l'abandon ou de l'orphelinat. Il sera donc fait appel dès lors à deux grands types d'explication et de désignation de ce phénomène ; les enfants dans les rues ou les espaces publics sont dès lors décrits comme « négligés » ; ces enfants seraient victimes d'un défaut de surveillance parentale. Parallèlement, l'évolution de la perception des difficultés scolaires a amené à définir comme objet d'étude, une nouvelle population de jeunes en difficulté, notamment à l'âge du collège : les élèves décrocheurs. Les élèves décrocheurs sont décrits comme des élèves dont les problématiques scolaires, mais également sociales, les amènent à fréquenter irrégulièrement ou de façon précaire les établissements scolaires et par conséquent, à passer beaucoup de temps dans les espaces publics⁸. La double référence à la négligence et au défaut de surveillance parentale, associés au décrochage scolaire, permettent ainsi de donner corps à partir des années 1990 à une certaine forme de prise de conscience de la réalité des enfants « des rues » en France. Notons toutefois que ce phénomène n'est, à ce stade, toujours pas nommé positivement pour lui-même ou du moins sous cette forme et que sa perception oscille entre deux systèmes explicatifs (l'un lié à l'Aide Sociale à l'Enfance et l'autre en référence à l'obligation scolaire), dont la synthèse pose problème.

Il faudra attendre la toute fin des années 1990 pour que la situation des enfants qui ne trouvent pas leur place dans les structures éducatives, culturelles ou de loisirs puisse enfin, être abordée globalement, sans une seule mise en cause directe de la responsabilité parentale (Circulaire CNAF de 1999, mettant en œuvre la politique des REAAP⁹). La question de la fonction éducative est alors, à partir également de la première conférence interministérielle sur la famille, perçue comme une coproduction des familles et des institutions dont l'équilibre serait aujourd'hui en crise (Jesu, 2004). Dès lors, le cadre est posé qui peut permettre de percevoir la situation des enfants qui fréquentent principalement les espaces publics d'une façon positive.

⁷ En 1997, la Ville d'Orléans était pionnière en promulguant le premier arrêté dit « couvre-feux », interdisant aux enfants la fréquentation en soirée, des espaces publics, dans certains quartiers ; d'abord invalidé, ce type d'arrêté est ensuite devenu un outil possible pour les municipalités, comme d'autres arrêtés du même type : interdiction de vendre des boissons alcoolisées dans certains lieux, à certaines heures, interdiction de la mendicité, etc. On observe ainsi une convergence entre les moyens et méthodes employés par les politiques publiques pour lutter contre les effets de la présence des « SDF » (arrêtés « anti-mendicité »), les jeunes en errance (interdictions et mesures spécifiques à la marge de certains festivals) et les enfants dans les espaces publics.

⁸ En 2001 sont créés en France les dispositifs de veille éducative, pour lutter contre le décrochage scolaire : <http://www.i.ville.gouv.fr/divbib/doc/VEILLE.PDF>

⁹ Le lancement des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) a été annoncé lors de la conférence de la famille du 12 juin 1998. La circulaire du 9 mars 1999 et la charte qui l'accompagne ont défini les modalités générales de mise en œuvre et les processus de financement de ce dispositif. Les références des principaux textes sont reprises dans l'annexe 2.

Si, dans le cadre des pays pauvres, la perception de la situation des enfants des rues s'est focalisée sur la question de la pauvreté, au point de négliger les autres facteurs, la perception du phénomène en France reste essentiellement centrée sur une vision éducative ; les enfants des espaces publics seraient en France des enfants mal ou peu éduqués (Cueff, 2006). Une des conséquences de cette prévalence est évidemment le risque de minorer la réalité sociologique de la pauvreté et de la précarité qui éloigne très efficacement les enfants des familles pauvres des lieux traditionnels de loisirs et d'éducation (Renoux, 2008). Une deuxième conséquence de ce système explicatif qui insiste sur « une défaillance éducative » est le jugement social et moral porté sur les parents de ces enfants, dont on trouve la trace dans de nombreux textes de lois récents (loi de prévention de la délinquance de 2007, pour ne citer qu'elle). Il reste donc probablement à bâtir aujourd'hui un système explicatif éducatif « positif » de la réalité à la française des enfants qui évoluent et grandissent principalement en dehors du domicile parental, des structures périscolaires et éducatives.

Explorer la réalité française des enfants des rues revient sans aucun doute à réinterroger le rapport de ces enfants à l'espace public. En effet, la fréquentation assidue de la rue est-elle plus nocive pour les enfants que le fait de passer tout son temps chez soi, parfois seul ? Ces derniers sont-ils mieux lotis, plus en danger ou moins que leurs camarades qui évoluent dans les espaces publics ? De même, le terme « de rue » reste très inapproprié quand, la plupart du temps, les espaces les plus fréquentés par les enfants et adolescents sont des terrains publics, des zones non construites mais piétonnes, des allées, des squares, des parcs ou des centres commerciaux, dont il conviendrait d'étudier les spécificités de leur agencement et l'impact de celui-ci sur les comportements induits.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons examiné la variation des termes proches employés pour désigner cette « disponibilité des enfants dans les espaces publics » (DEI-France, 2008). Nous avons choisi d'écarter pour définir notre sujet, le terme « enfants des rues », car celui-ci désigne un ensemble trop restreint de situations, certes existantes en France, mais extrêmement marginales et liées à des conditions d'errance de groupes fragilisés (enfants Roms, enfants partageant l'errance de leurs parents SDF, enfants de certains parents « sans papiers »). De même nous n'avons pas retenu davantage l'appellation « enfants dans la rue » du fait que cette définition réduirait notre champ d'étude aux enfants actuellement dans les espaces publics, sans rendre compte de la diversité des situations et des stratégies que les enfants mettent en œuvre pour investir ces mêmes espaces. Enfin, nous avons également évité la définition des « enfants des rues (ou « de la rue »), encore plus réductrice puisqu'elle laisserait entendre que les enfants concernés ne connaîtraient aucun autre espace éducatif que la rue elle-même (ce qui est erroné y compris pour la plupart des situations de vie des enfants dans les pays du Tiers Monde).

Nous nous référons donc pour cette recherche aux termes « d'enfants en situation de rue » (ESR), en conformité avec les propositions du rapport de l'Institut International des Droits de l'Enfant intitulé « *Enfants en situation de rue, Prévention, intervention, respect des droits* ». Par le choix de cette désignation, nous pouvons en effet rendre compte d'une part du système complexe d'échanges et de relations que les enfants concernés entretiennent avec les espaces publics (ce que le Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale – GPAS - désigne par la notion de « système enfant-rue ») et d'autre part d'une réalité complexe qui comprend à la fois la présence effective des enfants dans la rue, l'absence de beaucoup d'autres de la plupart des structures et institutions traditionnelles (DEI France, 2005), ainsi que l'isolement d'autres groupes.

Nous avons retenu de manière privilégiée des enfants âgés entre 3 et 16 ans, avec un cœur de cible entre 6 et 13 ans. A 6 ans, en effet, de nombreux enfants commencent à fréquenter seuls les espaces publics à proximité de leurs logements et à réaliser certains déplacements en autonomie ; l'âge de 16 ans a été choisi pour coïncider avec la fin de la scolarité obligatoire (qui donne lieu à des changements importants du statut de l'enfant dans sa famille, dans son milieu et pour la société).

Ce choix catégoriel permet d'englober et d'étudier des interventions éducatives qui s'appuient sur des conceptions ou des notions proches ; ainsi, « Mission Possible » fait référence à l'école ou l'accompagnement scolaire, peut évoquer le « décrochage » ; l'association « les Alouettes » à Palaiseau (91), met en avant l'isolement culturel, l'association Intermèdes-Robinson (91) la « démission des institutions éducatives et d'éducation populaire », les CLMO des Ulis (91) l'isolement et la précarité des enfants, ATD Quart Monde l'exclusion et la non reconnaissance culturelle subie par l'enfant pauvre et sa famille, etc.

Cette variation des définitions conserve cependant un élément en commun ; « la rue » en tant qu'espace public et pas seulement en tant que voie de circulation est toujours présentée comme un élément significatif, soit de la situation initiale (à laquelle le dispositif entend répondre), soit de la stratégie de résolution de la situation elle-même (par le public ou les acteurs) (Parazelli, 2002).

Le GPAS considère que cette variété de définitions pourtant proches, se référant au rôle éducatif et social « de la rue », constitue sa pertinence en tant que notion sur le plan du travail éducatif et social. Ce mouvement d'éducation populaire (qui a célébré en 2010 ses 30 ans) propose une conception essentiellement pragmatique de la notion de « situation de rue ». L'approche de ce courant, qui est en lien sur le plan international avec des réseaux de « travailleurs de rue » (Réseau Dynamo), part résolument des pratiques des éducateurs et des animateurs, pour définir ses objets, ses notions et ses outils. Si la rue ne peut évoquer un lieu géographique unique (selon les milieux, les régions, les quartiers et les usages sociaux, culturels et familiaux), il semble que cette référence soit communément utilisée.

L'ESR¹⁰ (terme dès lors utilisé pour ne pas cantonner le champ d'observation à l'enfant actuellement sur la voie publique)¹¹ serait avant tout un enfant qui ne trouverait pas de réponse suffisante à ses besoins éducatifs et d'autonomie, que ce soit au sein de sa famille ou

¹⁰ « Pour les enfants pour qui la rue est un milieu de vie prédominant, il est donc préférable d'utiliser l'expression « Enfants en Situations de Rue » (ESR), ceci afin de souligner que le problème n'est pas situé simplement chez les enfants mais dans les situations à travers lesquelles des enfants se retrouvent dans la rue. » *Enfants en situations de rue. Prévention, intervention, respect des droits* – Publication de l'Institut International des droits de l'enfant, 2007, p.5.

Il est pratiquement impossible de trouver des statistiques fiables concernant les enfants en situation de rue et ceci pour deux raisons principales :

- à cause de la mobilité importante de ces enfants (...)
- à cause des problèmes de classification (...) - ibidem, p. 7.

¹¹ « Les définitions catégorisantes, telles que « enfants de la rue », « enfants dans la rue », sont stigmatisantes, discriminantes et surtout elles ne tiennent pas compte de la perception subjective de l'enfant. Elles trahissent d'emblée le fait qu'elles émanent d'une attitude de non-écoute, dans laquelle l'association de l'enfant à un espace perçu comme problématique et négatif, empêche cet enfant d'être un sujet : ces définitions « objectives » réduisent l'enfant à un objet sur lequel on va intervenir selon des modalités définies en-dehors de son propre avis. » - ibidem, p.5.

des institutions d'enseignement, éducatives, sociales ou de loisirs qu'il est amené à fréquenter. La rue serait ainsi définie sur un mode apagogique, c'est à dire en référence à ce « qu'elle n'est pas ». Elle serait cet espace qui, avant tout, ne serait ni celui de l'éducation familiale, ni (et peut être encore moins) celui de l'école ou des autres institutions de l'enfance. La « situation de rue », « espace tiers », serait ainsi définie en référence avec une vision positive d'un enfant en recherche, de sa propre initiative des contacts et des rencontres éducatives qui lui font actuellement défaut.

Winnicott notait déjà que nombre d'enfants recherchaient à l'école la réponse aux besoins qu'ils ne trouvaient pas dans leur famille. Cette remarque, faite dans les années 50, prend un autre relief aujourd'hui (Winnicott, 1957). Ce n'est même plus à l'école, que de nombreux enfants d'aujourd'hui pourraient rechercher les relations éducatives qui leur feraient ou font défaut, mais la rue qui devient (ou redevient) le lieu d'une quête éducative qui se tourne vers d'autres espaces (Ott, 2009).

Les espaces publics, parce qu'ils sont régis par des logiques qui ne sont ni familiales, ni institutionnelles, constituent des territoires de rencontres et de relations qui deviennent des lieux d'interactions sociales et éducatives pour les enfants qui s'y retrouvent. « La situation de rue », de ce point de vue, traduirait moins le statut économique-social d'un enfant pauvre et fragilisé, contraint de se développer et de s'éduquer en dehors de la cellule familiale ou des institutions, que la disponibilité ou l'ouverture d'une frange à définir d'enfants, de préadolescents et d'adolescents pour la rencontre avec des adultes et des éducateurs en dehors de leurs parents et des institutions classiques de l'enfance. Ces enfants et ces adolescents ne seraient donc pas de pures et simples victimes, ballotées par les événements mais des acteurs, capables de mettre en œuvre, à travers leur présence même dans les espaces publics, une stratégie de recherche et de réponses à leurs besoins (Cueff, 2006).

Riccardo Lucchini précise qu'*« il est toutefois incorrect de réduire toute la problématique de l'enfant en situation de rue, à des contraintes ou à des risques (...) En effet l'enfant est perçu comme quelqu'un qui se limite à réagir aux pressions de l'environnement et qui est donc essentiellement passif. Il devient ainsi un simple client de l'intervention. En attirant l'attention sur la diversité et la complexité de la vie dans la rue, l'enfant est conçu comme sujet et non pas simplement comme l'objet de contraintes structurelles »* (Teissier, 2005).

2. La prise en compte du phénomène

A la fin des années 1980, différentes municipalités de villes nouvelles (Les Ulis et Evry dans l'Essonne) expérimentent de nouvelles formes d'accueil d'enfants « en milieu ouvert » (les CLMO) ; il s'agit d'un accueil de loisirs, plus léger, plus souple, sans inscription préalable, reposant sur la gratuité et la libre adhésion des enfants, pendant les périodes de vacances. A Evry, cet accueil a duré jusqu'au début des années 1990 et a concerné une proportion d'enfants équivalente au nombre d'enfants inscrits dans les structures de garde et de loisirs traditionnelles. Si l'expérience s'arrête à Evry (91), elle est toujours en cours aux Ulis (91) et a connu d'autres applications plus ou moins durables, toujours en Essonne (la Maison des Rêves à Longjumeau) ou en dehors. Cet accueil en milieu ouvert atypique a représenté pour les collectivités territoriales concernées, une possibilité de prendre conscience de l'existence d'une population enfantine qui ne trouve pas, ou de façon insuffisante, de place dans les structures de garde, d'éducation ou de loisirs, en dehors de l'école (Ott, 2000).

Ces expériences illustrent également dès leur origine, le recours à des principes d'accueils souples que l'on retrouve dans de nombreuses expériences :

- accueil facilité sur le plan administratif, voire inconditionnel,
- gratuité de cet accueil,
- mélange des âges accueillis (ceci permettant l'accueil de fratries entières), s'étendant parfois sur une amplitude de 3-13 ans (expérience d'Evry en 1988).

C'est également au cours des années 1980 que se sont développées les premières ludothèques ouvertes sur la rue et le quartier, ainsi que les premiers ateliers de lecture pour jeunes enfants qui ont pris place dans les espaces publics des quartiers, de façon itinérante (association ACCES, fondée en 1980, par un groupe de psychanalystes¹²). Dès la fin des années 1990, des équipes de prévention commencent à signaler qu'à côté de leur public traditionnel, se tient une population nombreuse d'enfants, plus jeunes, qui passent sans accompagnement adulte, le plus clair de leur temps dans les espaces publics¹³. La nouvelle politique de « soutien de la fonction éducative et parentale » permet une prise en compte nationale et non plus locale du phénomène des enfants livrés à eux-mêmes dans les espaces publics, perçu dès lors comme une faiblesse de l'accompagnement familial. Cette politique se traduit notamment par une multiplication de lieux d'accueil enfants/parents, découlant ou s'éloignant du modèle de la « Maison Verte », fondée par F. Dolto (Bastard, 2005).

Ce mode d'accueil est proposé aujourd'hui par de nombreuses structures, auxquelles il faudrait ajouter un nombre plus considérable encore d'ateliers ou « temps séquentiels », dans d'autres structures : « ateliers parents/enfants, papothèques, etc. ». Le rapport Bastard en 2002, préconisait le développement et la diversification de ces « lieux¹⁴ ». Cette modalité d'intervention, si elle ne répond pas à la problématique des ESR, si elle réserve souvent l'accueil aux enfants « accompagnés d'adultes » (mettant ainsi de côté les enfants qui en auraient le plus besoin), n'en traduit pas moins une prise de conscience du besoin de temps de coéducation supplémentaire (parents, enfants, autres enfants, autres adultes), en dehors des institutions (DEI France, 2005). Les pratiques déjà anciennes d'ateliers de rue, assurées par ATD Quart Monde¹⁵, se trouvent également légitimées et s'émancipent du champ des situations économiques et sociales anciennement connues, liées aux bidonvilles et à la grande précarité. On voit que la perception de l'existence de groupes d'ESR s'est étalée sur une période d'une quinzaine d'années en France et a donné lieu à des « lectures » des phénomènes et à des réponses diversifiées, relevant des champs :

¹² « En 1980, à l'initiative de Marie Bonnafé, René Diatkine et Tony Lainé, trois psychiatres-psychanalystes, A.C.C.E.S. est né, s'appuyant d'office sur les services du livre et de la petite enfance, réunissant les professionnels qui s'occupent de transmission culturelle dès la petite enfance. » Source : <http://www.acces-lirabebe.fr/fondateurs.php> .

¹³ Témoignage de l'équipe du Relais 18, à Paris. ASH N°1996 (1996).

¹⁴ Bastard , Gréchez, Des lieux d'accueil pour le maintien des relations enfants-parents. Propositions pour la reconnaissance des Espaces-Rencontre, Rapport remis à Ségolène Royal, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, 2002.

¹⁵ La première Bibliothèque de rue a été créée en 1968 avant même la création du mouvement ATD, par son fondateur, Joseph Wresinski. Actuellement, ces bibliothèques sont au nombre de 80, d'après le mouvement. (Source : <http://www.atd-quartmonde.org/Les-bibliotheques-de-rue.html>).

- de l'éducation populaire et des loisirs pour les collectivités locales,
- de l'action humanitaire et du souci de socialisation des enfants marginalisés pour certaines associations et mouvements de ludothèques,
- de l'action culturelle, notamment à travers des politiques d'accès à la lecture, de lutte contre l'illettrisme ou d'acquisition de bases culturelles, notamment autour des Programmes de Réussite Educative (PRE), des groupes « Coup de pouce » (APFEE¹⁶) ou d'accès à la lecture précoce (ACCES),
- du soutien de la fonction parentale pour les « relais enfants/parents » et autres initiatives, issues des politiques des REEAP.

3. Les enfants en situation de rue

La catégorie des ESR peut donc être considérée comme recouvrant bien de nombreux faits en France, selon la définition souple que nous proposons. L'ensemble des constats en provenance d'institutions ou de dispositifs aussi indépendants les uns des autres, que ceux cités ci-dessus, atteste que, sans pouvoir être chiffrée, cette réalité sociale fait l'objet d'actions plus ou moins spécifiques. La prospection et l'étude des points de convergence entre ces actions, alors qu'elles s'appuient sur des démarches issues de politiques différentes (accès à la culture, protection de l'enfance, éducation populaire, action humanitaire), constituent un éventuel champ de professionnalisation, au cœur de cette recherche. Toutefois, la catégorie des ESR doit pour des raisons de rigueur et de pertinence être soigneusement distinguée de différentes autres catégories, qui peuvent avoir quelques caractéristiques communes.

Les ESR, dont les problématiques sont décrites dans la présente recherche, sont par ailleurs, à distinguer des « mineurs étrangers isolés » (MEI) ; le centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers « Infomie » rappelle la définition du Conseil de l'Union Européenne qui ne présente pas ces enfants comme des « mineurs non accompagnés » (par des adultes responsables), mais comme des enfants « sans adulte responsable ou de référence auprès d'eux¹⁷ ». Les MEI forment en général une population plus âgée que les ESR ; à la différence de ces derniers, ils sont également plus mobiles et naturellement moins présents dans les espaces publics au moins pour trois motifs :

- ils tentent de pratiquer une activité rémunératrice illicite,
- ils évitent les situations qui les exposent à des contrôles et des possibles arrestations,

¹⁶ Association pour favoriser les chances à l'école : <http://www.apfee.asso.fr/> ; l'APFEE met en œuvre des ateliers « coups de pouce », dispositif de prévention de l'échec précoce en lecture dès le cours préparatoire.

¹⁷ Le Conseil de l'Union Européenne, dans l'article 1 de sa Résolution du 26 juillet 1997, définit les Mineurs Etrangers Non Accompagnés comme : « tous les nationaux de pays tiers de moins de 18 ans qui entrent dans le territoire des Etats membres sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux par effet de la loi ou de fait, et tant qu'ils ne soient pas effectivement à charge d'une telle personne (...) (tout comme) les mineurs nationaux de pays tiers qui furent laissés seuls après être entrés dans le territoire de l'Etat membre » (97/C 221/03). Cependant cette Résolution, s'entend comme « norme minimale », c'est-à-dire sans préjudice des dispositions plus favorables en Droit Interne, et conformément à cette définition, le mineur étranger qui se trouve sur le territoire français dépourvu de la compagnie d'adulte responsable, est un mineur étranger non accompagné. » (Source : <http://www.infomie.net/Definition-du-Haut-Commissariat.html>).

- vivant le plus souvent auprès de personnes elles-mêmes sans titre de séjour, ils n'habitent pas forcément voire même rarement dans des logements sociaux où les enfants « en situation de rue » sont plus fréquents.

Le seul point commun entre ces deux groupes réside dans la situation de déficit ou d'absence d'adulte responsable au quotidien, ce qui laisse les enfants concernés dans une situation commune de relative non surveillance et d'autonomie théorique et globalement en risque de danger s'ils sont principalement éduqués en marge des institutions dévolues à cette fonction. Sur un autre plan, l'ensemble des ESR doit également être distingué du public habituel des « équipes de prévention ». Comme le montrent par ailleurs les retours des enquêtes auprès de ces équipes, les enfants et les jeunes auxquels s'adressent les clubs et équipes de prévention présentent en général des caractéristiques différentes. En effet, le public traditionnel des « équipes de prévention » est en général plus âgé (la plupart des départements fixe le seuil de « prise en charge » à 12 ans ou plus), plus mobile (les éducateurs en prévention ont usuellement recours à des techniques spécifiques pour s'adapter à cette mobilité comme « la maraude ») et présente des demandes ou des attentes généralement en lien avec des questions d'accès à l'autonomie (formation, logement, argent de poche, financement de projets de loisirs).

A la différence de ces deux précédents publics, le groupe des ESR présente un certain nombre de caractères spécifiques : il s'agit d'enfants d'âges mélangés, généralement assez jeunes (3 à 16 ans, avec un cœur de cible entre 6 et 13 ans), qui se retrouvent souvent dans les espaces publics, sans surveillance d'un adulte légalement responsable. Ce sont des enfants plutôt sédentaires, habitués à fréquenter des espaces proches de leur logement et moins que les autres les institutions dédiées habituellement à leur éducation : surtout dans le temps périscolaire. (Ott, 2000). Certaines associations comme ATD Quart Monde ou Intermèdes-Robinson, précisent qu'on ne rencontre en général pas les mêmes enfants, selon que l'on se place d'un côté ou de l'autre d'un bâtiment de logements collectifs ; en effet, « *les enfants ont souvent mission de rester directement à vue et en bas de leur logement* » (Intermèdes, 2002).

B. L'enfant en situation de rue : éléments de contextualisation sociologique

Dans ce deuxième point, l'objectif est de resituer la question qui vient d'être présentée dans son contexte à la fois social, politique et idéologique. D'une autre manière, il s'agit de comprendre pourquoi ce phénomène apparaît tant dans sa dimension objective que dans sa représentation. Quels sont les points d'importance ? A un premier niveau se pose la question des territoires. A un second celui des institutions et des modes de socialisation. A un troisième celui de l'émergence - ou du retour - de certains phénomènes sociaux. En effet, l'émergence des ESR a largement à voir avec les changements qui ont affecté tant les territoires que les institutions et les problématiques sociales et familiales. Le développement de ces dernières est venu « alimenter » le phénomène des ESR.

1. Des transformations des territoires

Qui dit ESR suppose de localiser et d'identifier cette rue. Sur quels territoires se situe-t-elle ? Comment ces territoires ont évolué ces dernières années ? Sont-ils restés les mêmes ? Ont-ils connu des transformations ? Notre hypothèse est que le phénomène des ESR a été produit,

pour partie, par les transformations des territoires. L'objet de ce premier point est de rappeler l'essentiel de ces transformations et de leurs conséquences sur la rue et les espaces publics.

- **Des mutations des territoires**

La représentation des espaces, aujourd'hui territoires, s'est profondément transformée. En effet, depuis la fin des années 1970, les quartiers urbains ouvriers ont changé de physionomie, tout comme les villages. Différentes expressions ont été utilisées pour marquer les transformations relatives aux grands ensembles. Dans le premier cas on pourrait dire que l'on passe de la ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité en 1959) à la ZUS (Zone Urbaine Sensible en 1995), ou si l'on remonte un peu plus loin encore, on pourrait dire que l'on passe d'abord « de la cité radieuse à la cité dortoir » (Castel, 2007) puis à « la cité-ghetto ». Dans une vision plus politique, le « bastion » devient le « ghetto »¹⁸. Les conséquences de la seconde guerre mondiale se traduisent par un effort de construction sans précédent. Cela amène à une transformation partielle des quartiers ouvriers : « *ce nouvel urbanisme offre un maximum de confort au moindre coût et des conditions d'existence qui sont censées dessiner un nouvel art d'habiter et de vivre* » (Castel, 2007, p 18).

Deux premiers signes apparaissent dès le milieu des années 1970 : la dégradation du bâti, résultat de la qualité relative des constructions des décennies précédentes, et la marginalisation des populations. En effet, divers phénomènes socio-économiques produisent des effets directs sur ces quartiers. C'est tout d'abord le développement de la monoparentalité, première conséquence des transformations de la famille, qui se traduit par l'instauration d'un minimum social, l'Allocation de Parent Isolé (API). C'est ensuite la montée du chômage et de la pauvreté. Elle est renforcée par l'effet des processus de rénovation des centres villes et des quartiers anciens. Les populations pauvres logées dans ces quartiers doivent partir au moment de cette rénovation et pour certains ils sont relogés dans les cités HLM. Ce relogement est rendu possible par le départ des plus aisés à travers le processus de « rurbanisation » sur lequel nous reviendrons. Enfin, un processus d'ethnisation a également lieu. Avec « *la possibilité du regroupement familial qui se généralise à partir du milieu des années 1970 (...) l'immigration de travail devient une immigration de peuplement. Pour ces familles, les grands ensembles avec leurs logements sociaux représentent la structure d'accueil privilégiée* » (Castel, 2007, p 22).

En ce qui concerne les modifications relatives aux conditions d'existence et d'éducation en milieu rural et dans les petites villes, le développement du phénomène « rurbain »¹⁹ contribue à réduire la mixité sociale effective des grands ensembles et à déplacer une partie des forces vives jusque là investies dans la vie politique locale, les associations de quartier et le syndicalisme du cadre de vie. Le phénomène rurbain permet à la fois l'accès à la propriété

¹⁸ Masclet, *Du « bastion » au « ghetto ». Le communisme municipal en butte à l'immigration*. Actes de la recherche en sciences sociales, N° 159, septembre, 2005. Voir aussi Lapeyronnie, *Ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 2008.

¹⁹ Néologisme qui date du milieu des années 1970.

pour les catégories sociales moyennes et la protection au regard d'une maladie sociale de l'époque « la sarcellite »²⁰.

Avec le temps le phénomène se diffuse en ne se limitant plus seulement aux classes moyennes et à l'accès à la propriété dans des lotissements neufs. D'autres catégories sociales viennent dans le milieu rural. On parle aujourd'hui des « petits-moyens » (Cartier et al, 2008). « *Dans cet entre-soi pavillonnaire, les jeunes, en transit, se situent à la croisée de plusieurs mondes : les origines populaires de leurs parents, la vie étudiante, les petits boulots non qualifiés, les cités...* »²¹.

La situation de ceux qui sont restés au village se transforme également dans la mesure où le processus de précarisation atteint les familles du bas de la hiérarchie sociale (Renahy, 2005). Un récent rapport (IGAS, 2009) s'est intéressé à la pauvreté et à la précarité en milieu rural. Une typologie des nouveaux arrivants dans l'espace rural montre qu'ils appartiennent rarement à des catégories qualifiées, salariées ou indépendantes. Quatre figures-types peuvent être identifiées :

ceux qui ont choisi le « retour à la terre » : la plupart gagnent leur vie, sans tomber dans une réelle pauvreté grâce à des activités de nature agricole ou proches de l'agriculture. Ils ne sont pas pour autant complètement « intégrés » dans la société locale,

les familles modestes conduites à se loger loin de la ville : elles sont venues plutôt à partir de la fin des années 1990 pour trouver un logement plus abordable, réellement moins cher, mais lointain. Pour beaucoup de familles, le départ a correspondu à la survenue d'une difficulté liée à l'isolement, à la rareté de l'emploi en milieu rural, à l'absence de système organisé de garde d'enfants, aux relations « réservées » avec le voisinage. Parmi ces familles, les familles monoparentales rurales sont dans une situation particulièrement difficile,

les familles qui espèrent survivre mieux à la campagne avec (ou sans) le RMI : cette arrivée de personnes déjà sévèrement confrontées à la pauvreté datent des cinq dernières années. Certaines sont liées à l'impossibilité de faire face au coût du loyer ou même à l'impossibilité d'accéder à un logement en zone urbaine. Ces personnes peuvent trouver des habitations peu coûteuses mais des habitations de très mauvaise qualité. La question des charges locatives se pose souvent de façon grave. L'éloignement des services, l'absence de réseau social, le coût des déplacements s'ajoutent aux difficultés existantes. Ces familles migrantes sont arrivées avec un passé parfois long de suivi social. Elles se trouvent confrontées à une autre difficulté : celle de la fréquence du service disponible qui n'est pas du tout la même qu'en milieu urbain. Certains parlent d' « une logique de réclusion subie » qui les enferme dans une pauvreté silencieuse, une absence de lien social, les errants « Nord-Sud » : ces personnes relativement jeunes, seules ou en couple sans enfants, ont connu l'errance. Elles sont présentes en milieu rural où elles trouvent assez aisément refuge (garage, caravane, cabane à la lisière d'un bois). Certains sont dans une grande souffrance psychique voire souffrent de pathologies

²⁰ Mot du langage courant pour désigner un mode de vie pathogène dans des « cités-dortoirs » édifiées comme des « cages à lapins », Castel, 2007, p. 19.

²¹ Revue Agora /jeunesses, *Jeunes, « riches » et « pauvres », Processus de socialisation*, éditions de l'Harmattan, n°53. Introduction, 2010, p 56.

psychiatriques. C'est un public difficilement accessible pour les intervenants sociaux, à la campagne comme à la ville.

Tous ces éléments peuvent sembler éloignés des ESR. Pourtant, il faut reconnaître que ces évolutions créent des conditions favorables à l'émergence de cette réalité. La concentration de familles en difficulté sur certains territoires ruraux ou urbains, l'accumulation de difficultés dans ces familles se combinent pour faire émerger des situations d'enfants ou de jeunes adolescents qui se retrouvent dans les rues des quartiers ou des villages. A titre d'exemple, l'enquête de l'IGAS a bien montré comment, le bassin de Coulommiers en Seine et Marne, est frappé par les phénomènes de pauvreté et de précarité. Cela se traduit notamment par le fait que l'accès aux droits communs les plus élémentaires est à lui seul un problème. Par suite, ce n'est pas un hasard si le Conseil Général a souhaité une plus grande présence de la prévention spécialisée sur ces territoires dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance.

- **Une redéfinition des rapports entre l'espace privé et l'espace public**

Les transformations des territoires affectent également la distinction entre l'espace privé et l'espace public. D'un point de vue anthropologique on doit rappeler que « *la séparation souvent radicale entre l'espace privé – signifié par le logement et sa fermeture – et l'espace public – signifié par la rue – n'a pas toujours existé comme le montrent nombre d'historiens* ». (Ségaud, 2007, p 93). Dans le contexte occidental, c'est une distinction qui s'est généralisée et déclinée en lien avec l'urbanisation. Néanmoins, elle s'est diffusée de manière variable selon les univers sociaux. Pour les uns, « *l'opposition tranchée d'un chez soi purement privé et d'un dehors entièrement public est une façon d'appréhender l'espace social propre à la bourgeoisie* » (Ariès, Duby, 1987, p 121). Pour les autres, « *le peuple français, (...) l'opposition n'est pas aussi tranchée. L'espace du quartier se distingue bien de l'espace privé, mais il ne lui est pas fermé ; au contraire, il forme autour de lui comme une zone protectrice* » (ibidem). Cette zone évoque la distinction fondamentale des ethnologues entre le « eux » et le « nous » (Hoggart, 1970). Cela donne lieu à une « articulation savante du public et du privé ». Celle-ci aurait été détruite par l'urbanisation récente.

Sans tomber dans la nostalgie du quartier ouvrier, il est vrai que la création des cités HLM a contribué à déstructurer l'espace du quartier : « *c'est la fin des rues, qui canalisent la fin des itinéraires ; la fin des boutiques : les centres commerciaux tiennent lieu d'épicerie et l'on s'y rend souvent en voiture. Quant aux cafés, leurs murs coûtent trop cher pour des bistros. (...) Les rapports aux voisins sont modifiés. L'ascenseur n'est pas une rue verticale...* » (Ariès, Duby, 1987, p 123). Ce portrait dressé au début des années 1980 peut paraître très négatif. Il donne au moins à voir comment se transforment alors non seulement les espaces publics, mais aussi comment les usages sont modifiés. La rue change de nature. Certains auteurs parlent alors de « quasi-rues ». Il peut s'agir de « *désigner les espaces extérieurs des grands ensembles qui tiennent de la voie piétonne ou de la voie de garage* » ; ou bien encore « *des espaces liés aux centres commerciaux de types galeries marchandes* » (Vulbeau, Barreyre, 1994, p 12).

Dans ce contexte, la rue peut rester connotée positivement. Les travaux des ethnologues ont largement insisté sur ce point. David Lepoutre (1997) montre notamment comment la « culture des rues » concerne des préadolescents et adolescents de la tranche d'âge dix/seize ans, qui sont pour la majorité scolarisés dans les collèges. Elle se caractérise par le fait que « *des adolescents se retrouvent ensemble, fréquentant quotidiennement des espaces publics urbains qui font office pour eux de lieux de sociabilité privilégiés. Il semble logique et même*

inévitable que se soit développée une sous-culture de classe d'âge relativement autonome et originale, qui échappe en grande partie au contrôle des adultes et des institutions locales » (Lepoutre, 1997, p 26). Ceci se retrouve dans d'autres contextes notamment scolaire, où de manière très paradoxale, on parle de l'école de la rue : « *certaines écoles accueillent majoritairement des jeunes qui ont fait des apprentissages sociaux dans la culture de la rue. (...) Lorsque l'institution scolaire est faible et discréditée, l'école de la rue infiltre le monde scolaire et lui impose ses propres codes sociaux* » (Jamouille, 2002, p 111)²².

Deux phénomènes viennent affecter les espaces publics et en modifier les représentations. C'est tout d'abord la question de l'insécurité, de son sentiment et de la violence ; et ensuite en réaction les démarches de fermeture ou de privatisation.

L'émergence des incivilités, dans les années 1990, comme « *désordres qui se développent au sein de l'espace public et se donnent à voir (...) vont susciter chez l'usager de l'espace public la crainte – ce qu'on appelle le sentiment d'insécurité – et influent sur son comportement. Ce qu'il ressent avant tout c'est une atteinte à sa capacité d'usage quotidien de l'espace, des marques d'appropriation par des tiers d'un bien commun* »²³. Les espaces publics et notamment les quasi-rues, ont « *la particularité de dépendre d'une mixité juridique (public/privé pour les centres commerciaux ; municipalité/office HLM pour les grands ensembles)* » (Vulbeau, Barreyre, 1994, p.12). Avec l'apparition de conflits, les frontières et les limites commencent à se déplacer. On peut constater le passage à la privatisation et à la fermeture, l'interdiction de l'accès au supermarché, aux halls d'immeuble, aux caves, etc. Dans le champ du logement, cela sous-tend les pratiques de « résidentialisation ». Il s'agit de clarifier les normes de partage de l'espace, mais cela ne peut se faire sans que la légitimité de celui qui les formule ne soit établie. Or, aujourd'hui, nul n'est en mesure d'attribuer, ni sur un plan théorique ni sur un plan pratique, cette légitimité qui consiste à répondre à ces questions : qui a le droit de proscrire (d'interdire) et de prescrire ce que chacun de nous doit faire au milieu d'un espace qui est à tout le monde ?

Face à cette situation d'incertitude quant à l'existence d'un garant des normes de partage des lieux, trois tendances se dégagent. La privatisation des espaces est la plus immédiate. Rien de tel qu'une définition restrictive de la propriété pour légitimer l'exercice d'un pouvoir sur les lieux : le lieu est clos, réservé à ceux qui sont membres de la collectivité (par exemple résidentielle). La tentation de réduire la mixité des espaces se fait également jour : l'espace est potentiellement ouvert à chacun, mais il est possible de filtrer. Le besoin de règles communes explicites s'évanouit en même temps que s'homogénéisent les intérêts, les comportements, les individus. Une troisième voie existe encore entre ce que dans les années soixante-dix, on appelait, négativement, le « contrôle social » et ce qu'on pourrait nommer aujourd'hui le laxisme de gestion de l'espace. Il s'agit de faire émerger un « garant des lieux », une forme collective de veille sur un espace ouvert à tous. Le garant peut veiller sur l'espace sans rechercher à exclure ou à filtrer sur la base des profils des personnes, il assure la mixité des publics et il peut réaliser ces tâches.

L'une des conséquences de ces phénomènes est de cibler la présence des enfants dans la rue. Ce qui pouvait aller de soi devient aujourd'hui problématique. En ce sens on peut dire que ces

²² Voir aussi Moignard, *L'école et la rue : fabrique de délinquance*, Paris, Puf, 2008.

²³ Roche, Contrôle social ou garant des lieux in DIV, résidentialisation, une nouvelle urbanité, éditions de la DIV, collection Repères, 2002.

transformations contribuent à construire le phénomène des ESR. La redéfinition des rapports entre l'espace privé et l'espace public a contribué à déplacer les frontières, à les rendre plus fermes et à modifier les normes dominantes. Dans le même temps, toutes les populations, les ouvriers par exemple, n'ont pas suivi totalement cette évolution et continuent à considérer avec moins d'opposition l'espace intérieur et l'espace public. Etre dans la rue, et y vivre une partie de son temps, est devenu atypique, voire déviant alors que c'était la norme sociale de certains groupes sociaux, notamment ceux qui peuplent aujourd'hui majoritairement les grands ensembles et les zones rurbanisées que nous avons évoquées. Cependant, il faut compléter l'analyse par l'évolution de la place des institutions et les modes de socialisation.

2. Institutions et exercices de l'autorité

La place des institutions dans la société française s'est modifiée d'abord par un déclin puis par une forme de retour en légitimité. Cette autre place des institutions a engendré par la suite des répercussions sur l'exercice de l'autorité.

- **Du déclin au retour des institutions**

Une première idée semble aller de soi. Depuis deux ou trois décennies nous assistons à un recul des institutions. Cette thèse, d'abord développée par Henri Mendras dans son ouvrage « *La seconde révolution française. Désacralisation des institutions* », a été reprise dans un contexte très différent par François Dubet (2002). Il a cherché à montrer, à partir des professions du « travail sur autrui » (éducation, santé et travail social), que le programme institutionnel, modalité privilégiée du travail sur autrui, est largement en déclin. Ce programme, qui ne désigne ni un type d'organisation, ni un type de culture, mais un mode de socialisation, ou pour être précis, un type de relation à autrui, vise à inculquer des normes qui conforment l'individu et en même temps le rendent autonome et libre.

Lorsque dans le même temps certaines institutions perdent leur crédit, cela explique l'émergence du droit des usagers, notamment dans le champ social et médico-social²⁴ comme la contrepartie de dysfonctionnements institutionnels, mis à jour dans les années 1990, autour de la notion de maltraitance et de violences institutionnelles. Est-ce que pour autant les institutions ont perdu tout pouvoir ? Sans doute non, « *les travaux contemporains montrent en effet des institutions en partie transformées par les nouveaux impératifs de l'action sociale qui valorisent l'autonomie, la responsabilité, l'implication des individus...* »²⁵.

- **De nouveaux modes d'exercice de l'autorité**

En lien avec cette transformation des institutions – et non leur disparition – il faut aussi évoquer les changements qui affectent l'autorité. Là encore que n'a-t-il été question de la « fin de l'autorité ». Depuis le début des années 2000, la notion d' « autorité » est régulièrement

²⁴ Voir par exemple la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui « consacre » ce droit des usagers.

²⁵ Sciences Humaines, *Education, justice, travail social... Le nouveau pouvoir des institutions*, 181, avril, 2007, p. 33.

réinterrogée. Pour clarifier ses différents sens, on peut reprendre l'argumentation de Bruno Robbes qui distingue trois conceptions de l'autorité qui certes ne sont pas apparues en même temps mais qui peuvent néanmoins se concurrencer :

l'autorité autoritariste : le détenteur d'une fonction statutaire, d'une position institutionnelle, exerce une domination sur l'autre afin d'obtenir de lui une obéissance inconditionnelle, sous la forme d'une soumission. On pense alors l'autorité comme naturelle et statutaire. Le mouvement de recul des institutions, déjà évoqué, fait que ce modèle n'est plus adapté,

l'autorité évacuée : des adultes, en perte de repères – dans la mesure où ils ne sont plus imposés par les institutions de référence – refusent d'intervenir au prétexte que chacun a ses propres normes et ses propres valeurs. Comme le dit Philippe Jeammet (2005), en paraphrasant Alain Ehrenberg, « *ils sont souvent fatigués d'être soi, atteints de morosité dépressive, qui est pour partie en miroir de l'évolution des adolescents* »,

l'autorité éducative : l'autorité qui allait de soi nécessite maintenant parole, explication, négociation pour recueillir l'adhésion de ceux sur lesquels elle s'exerce. L'autorité se définit dans une triple signification indissociable : être l'autorité, avoir de l'autorité et faire autorité. L'autorité n'est jamais acquise une fois pour toutes, elle s'établit dans un réglage constant entre être, avoir et faire (Robbes, 2006).

Quel lien peut-on faire avec les ESR ? Dans les institutions évoquées, la famille occupe une place centrale. Dans ce cadre, les interactions qu'entretiennent les enfants et les adultes, ainsi que le type d'autorité mobilisée sont fondamentales. De même, l'école et les structures de quartier se confrontent au même problème. Ne suivant pas forcément ces modèles de fonctionnement familial, certaines familles des zones urbaines ou rurales défavorisées se trouvent pointées du doigt. Au final, pour les enfants de ces milieux, la situation de rue n'est-elle pas le dernier recours pour ceux qui sont exclus de l'intérieur ou exclus/inclus dans certains établissements scolaires ?

3. De nouveaux phénomènes sociaux

Ces transformations générales, liées aux territoires, aux institutions et à l'exercice de l'autorité se traduisent par l'émergence, ou le renforcement, de certains phénomènes sociaux qui affectent les enfants, les jeunes et leurs familles. Dans l'analyse que l'on peut en faire, trois niveaux sont alors à distinguer, même si dans la réalité ils sont souvent emmêlés, voire amalgamés : le niveau objectif des phénomènes qui peut parfois faire l'objet de mesures statistiques, le niveau subjectif adossé aux représentations collectives travaillées par les discours idéologiques du temps et le niveau de l'action menée sur le « terrain ». Par exemple, pour l'insécurité, c'est toute la différence entre la recherche d'une mesure objective de son évolution, les effets du sentiment d'insécurité, les influences politico-médiatiques sur celui-ci et les actions effectives de sécurisation des territoires. Quels sont donc ces nouveaux phénomènes sociaux ?

- **De nouvelles formes de délinquance ?**

Sans réduire la question des enfants et des jeunes à celle de la délinquance, il est important de la prendre en compte et de la resituer car elle est l'une des dimensions des représentations et des politiques en direction de l'enfance et de la jeunesse. Méthodologiquement, il est

important d'être prudent dans l'approche des questions de délinquance, afin d'éviter de la prendre pour un donné alors qu'elle est un construit social²⁶.

Pour Mongin et Salas (1998), nous serions à partir des années 1980 face à trois délinquances. La première est la délinquance initiatique. Elle est à dominante anthropologique et ressort du rite de passage²⁷. La seconde est la délinquance pathologique, qui résulte d'un déséquilibre psychologique grave d'origine familiale qui se traduit par des passages à l'acte violent. La troisième qui apparaît à la fin des années 1980 est d'un type nouveau, qualifié de « délinquance d'exclusion ». Il ne s'agit plus ici de carences affectives et éducatives, mais de facteurs liés à une situation sociale difficile qui pèsent sur des « *segments de population et de territoires urbains durablement touchés par l'exclusion (...) aux facteurs individuels bien identifiés s'ajoute un foisonnement de causes sur lequel le traitement judiciaire n'a pas de prise* » (Mongin, Salas, 1998, p. 192-193)²⁸.

- **La démission des parents et le délaissement parental**

Depuis la fin des années 1990, la question de la parentalité a été étroitement liée à celle de la responsabilité. En quelques années, la « responsabilisation des parents » est devenue l'une des idées en vogue du débat sur la délinquance des mineurs. Sans toujours le savoir, on retrouve « une très vieille histoire urbaine ». En effet, dès le 5 mars 1853, sous le second empire, le préfet de police de Paris prenait une ordonnance « *concernant la surveillance des enfants par leur famille menaçant déjà de sanction les parents « négligents » qui laissaient leurs enfants « courir et se réunir sur la voie publique* »²⁹. Dans ce même texte il était fait référence à une ordonnance de police du 17 mai 1726. On pourrait aussi faire un lien avec les débats de l'entre-deux guerres au moment de la création des allocations familiales et des débats sur leur bon usage par les familles méritantes³⁰.

Depuis plus de vingt ans, se développe un important discours sur la démission des parents, voire le non exercice de leurs responsabilités. Comme le dit Numa Murad « *l'ordre social repose sur les épaules des seuls parents, puisqu'ils sont les seuls désignés pour leur responsabilité, les seuls sommés de réaffirmer leur autorité et les seuls sanctionnés* »³¹. Pour cet auteur il ne fait aucun doute que « *derrière la question de la responsabilité des parents se profile en réalité le renoncement aux capacités de régulation de l'Etat Social. C'est la*

²⁶ Ceci a été dit il y a bien longtemps par Jean-Claude Chamboredon dans un article intitulé : *La délinquance juvénile, essai de construction d'objet*. Revue Française de Sociologie, XII, 1971, p. 335-377.

²⁷ Voir sur ce point les travaux de David Le Breton.

²⁸ On pourrait compléter également avec les travaux de Laurent Mucchielli. www.laurent-mucchielli.org/

²⁹ Le Monde, *La faute aux familles*, 11 et 12 août 2002.

³⁰ Voir notre article dans la Revue Française des Affaires Sociales, 1989. Voir aussi Chauvière, *Une violence discrète : le mauvais usage des allocations familiales. 1938-1946*. Revue d'histoire de l'enfance irrégulière, n° 2, 1999.

³¹ Parentalité et délinquance. Informations Sociales 73/74, 2002, p 21. Voir aussi La faute des parents. La morale de la question sociale. La Dispute.

parentalité et donc les enfants qui font les frais de ce renoncement »³². Cela se traduit notamment par le lien fait entre la responsabilisation des parents et la délinquance des mineurs³³.

Au-delà de son aspect général et global, ce discours focalise deux catégories particulières : les familles monoparentales et les pères démissionnaires. Sur ce point comme sur le précédent il est nécessaire de prendre distance avec ce discours qui a d'abord une fonction idéologique et de le déconstruire. C'est par exemple ce à quoi s'emploie l'ethnologue belge Pascale Jamoulle dans ses travaux sur les pères : « *la plupart d'entre eux n'ont plus d'emploi (...) ils ne sont plus les pourvoyeurs de revenus sûrs. Dès lors ils se sentent diminués, disqualifiés tant à leurs propres yeux qu'aux yeux de leur famille et ils en viennent à douter de leurs droits : « Est-ce que j'ai le droit d'être père, d'avoir l'autorité, alors que je ne ramène plus la paie tous les mois. (...) Dans le milieu populaire, on a tendance à régler les conflits par la rupture plutôt que par la conciliation* »³⁴. Il est important de souligner le fait que « *le soutien à la parentalité ne renvoie pas à un référentiel d'actions stables et strictement définies* » (Pioli, 2006). Il est difficile d'appréhender cette question dans un registre unique, relevant du simple contrôle social ou, au contraire, d'une pure logique d'émancipation.

Un autre phénomène est également apparu dans cette période : le délaissement parental. Peu conceptualisée mais suscitant un vif intérêt et largement débattue actuellement, cette notion recouvre des réalités multiples vécues, notamment, par certains enfants accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance auxquels sont proposées des réponses juridiques plus ou moins connues et/ou utilisées en France. Claire Gore (2001) la définit d'un point de vue psychologique, comme renvoyant « *à la notion de désinvestissement ou de relation dénuée d'intérêt, d'affects. Le qualificatif d'évolutif désigne un état de détachement dont le caractère de gravité s'inscrit dans la durée* ».

Le cumul de tous ces éléments a contribué à construire la question des ESR. En effet, au-delà des recompositions des territoires, des redéfinitions des frontières du privé et du public, du repositionnement des institutions, l'émergence de ces nouveaux problèmes sociaux vient renforcer les tendances à stigmatiser l'espace public. Par exemple, le développement de nouvelles formes de délinquance contribue au développement d'un climat sécuritaire qui encourage à fustiger encore plus l'espace public et donc la rue. Par la suite, les parents qui ne s'inscriront pas dans cette logique de se méfier du dehors, pour leurs enfants, sont considérés comme démissionnaires ou déficients et leurs enfants en situation de danger. Cette tendance peut aussi pousser certains acteurs implantés dans ces quartiers à proposer des modes de prise en charge alternatifs au paradigme du danger. Encore faut-il expliciter les pratiques et les logiques professionnelles qui relèvent de la protection.

³² Ibidem, p 23.

³³ Voir le colloque organisé début 2008 par le Centre d'Analyse Stratégique. http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=2

³⁴ Etre homme, être père dans les mondes populaires. L'observatoire N° 47, 2005. Voir aussi l'ouvrage *Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires*, La Découverte, 2005.

C. La démarche de recherche

Pour étudier un phénomène émergent, sur la base d'initiatives relevant de l'innovation, une démarche systématique et quantifiable est pour le moins irréaliste voire illusoire. Néanmoins nous avons, dans un premier temps, initié une enquête nationale, dont les résultats ont été recoupés avec les informations déjà obtenues préalablement empiriquement par notre réseau, puis nous avons retenu six structures et défini les modalités d'une investigation monographique.

1. Une enquête nationale

Une enquête nationale, auprès de l'ensemble des conseils généraux, pour identifier les acteurs de la prise en charge des ESR a été réalisée. La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, a renforcé les rôles de pilote et de coordinateur des procédures de signalement et le dispositif d'observation et de protection des mineurs en danger sur son territoire. C'est ainsi que le service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance est au centre d'un réseau public et associatif qui met en relation le service social départemental, la protection maternelle et infantile, les autorités judiciaires, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la pédopsychiatrie hospitalière, la santé scolaire, les familles d'accueil agréées, les associations habilitées gestionnaires de services éducatifs ou d'établissements pour mineurs, l'union départementale des associations familiales, etc. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants et à leur famille lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés sociales graves.

Cette enquête a visé deux objectifs. Le premier était de contribuer, pour la deuxième phase de la recherche, à la sélection des institutions à interroger dans le cadre de la prise en charge des ESR. Au-delà des institutions que nous connaissions déjà, nous avons souhaité déterminer si d'autres initiatives existaient en la matière. Le second était de mesurer comment la réalité des enfants en situation de rue était perçue par les départements, mais aussi par les services qu'ils souhaiteraient solliciter pour nous répondre. Nous avons envoyé un courrier qui interrogeait sur les connaissances d'initiatives en faveur des ESR, selon cette définition : *« Les enfants en situation de rue sont des enfants de 3 à 12 ans qui fréquentent trop les espaces publics et pas assez leur domicile, l'école et les institutions périscolaires, usuellement destinées à l'enfance. Nous tenons à préciser que les enfants en situation de rue échappent aux actions classiques de la protection de l'enfance (y compris la prévention spécialisée). Ainsi, nous nous intéressons aux initiatives adressées aux enfants âgés entre 3 et 13 ans réfractaires aux dispositifs préexistants. En revanche, les enfants en situation de rue ne sont pas des enfants « à », « de » ou « dans » la rue : SDF, Roms, Gens du voyages, Mineurs Etrangers Isolés, Fugueurs, etc. »*. Nous avons tenu à proposer une définition large afin de laisser une importante possibilité d'interprétations, en sachant que toutes désignations allaient donner lieu à une vérification de notre part, sous la forme d'une prise de contact téléphonique ultérieure avec les institutions proposées.

Le taux de réponse a été très faible. Au total 14 conseils généraux ont répondu, soit 14%. Sur cet ensemble, seulement 3 départements ont déclaré connaître des prises en charge correspondantes. Les autres n'en connaissaient pas. Au total, 8 institutions ont été déclarées. Voici les résultats obtenus :

- la Charente-Maritime (17) : Centre Social Belle-Rive (17100 Saintes) ; Centre Social Boiffiers-Bellevue (Saintes) ; Centre Social d'Aytré (17440 Ayre) ; Association

d'animation populaire inter-quartiers (Rochefort), Centre Social de Tonnay-Charente (Tonnay-Charente), APAPAR (La Rochelle),

- la Savoie (73) : Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie, prévention spécialisée (Chambery),
- la Guyane (973) : Association AKATI'J, prévention spécialisée (Kourou),
- la Corrèze (19), la Creuse (23), L'Eure (24), Le Doubs (25), l'Indre et Loire (37), la Lozère (48), la Meuse (55), la Haute-Saône (70), Le Tarn et Garonne (82), le Territoire de Belfort (90) et la Réunion (974) ont déclaré ne pas connaître d'initiative prenant en charge des ESR.

Pour expliquer ce faible taux de retour et le peu d'initiatives identifiées trois hypothèses peuvent être formulées :

- le phénomène des ESR n'existerait que très peu, voire pas du tout, en France,
- les acteurs ne reconnaissent pas l'utilité de prendre en charge ces ESR, dans la mesure où ces derniers ne nécessiteraient pas une prise en charge spécifique, considérant que les réponses actuelles suffisent,
- la réalité des ESR existerait mais ne correspondrait pas aux grilles de lecture de référence des institutions. Elle échappe alors à la reconnaissance de son existence.

A ce titre, un courrier émanant du responsable du service Jeunesse de Montauban est éloquent : *« J'ai pris connaissance du courrier de la DDAS concernant l'enquête de l'ONED sur les enfants dit en situation de rue. A la question posée, nous pouvons répondre qu'il n'y a pas à notre connaissance, en Tarn et Garonne, d'institution prenant en charge les enfants en situation de rue. Mais l'ensemble du courrier appelle quelques réflexions. Tout d'abord la définition des enfants en situation de rue, enfants de 3 à 12 ans ; nous n'avons pas connaissance d'enfants de 3 ans et plus seuls dans des lieux publics. Cela relèverait bien sur de la protection de l'enfance. S'ils ne fréquentent « pas assez » l'école, cela relève de l'absentéisme scolaire... La définition indique que ce sont des enfants qui fréquentent « trop les espaces publics et pas assez leur domicile ». Le manque de précision de cette définition, le trop large champ d'interprétation que cela peut laisser me semble dangereux. A quelle norme le « trop et pas assez » font-ils référence ? Le courrier parle également de nouvelle réalité sociale ... ? Cette enquête est-elle menée du point de vue de la protection de l'enfance ou bien de celui de la prévention de la délinquance ? ».*

Cette lettre est susceptible d'intégrer les trois catégories d'opposition. Son auteur ne reconnaît pas l'existence des ESR et si tel était le cas, les prises en charge institutionnelles préexistantes suffiraient à répondre à leurs besoins. Enfin, notre approche est contestée parce qu'elle ouvre beaucoup d'interprétations possibles. Il est enfin possible de penser que notre proposition a été rejetée car elle intègre une remise en cause du système préétabli. Accepter les ESR, c'est reconnaître ses limites et celles de l'analyse de ses acteurs. Cette prise de position spontanée permet de situer l'enjeu de cette recherche : il serait nécessaire de dépasser le cadre préexistant institutionnel de l'enfance à protéger, pour parvenir à en observer les manques et les nécessités à proposer des initiatives.

Comment cette investigation se situe-t-elle par rapport à d'autres initiatives ? Deux recherches peuvent être évoquées. La première repose sur le travail de Pascale Breugnot (2011a). Elle a réalisé *« un inventaire systématique des structures et pratiques innovantes situées entre AED/AEMO et placement à partir d'un questionnaire envoyé aux 102 départements. 53 départements avaient répondu, 44 d'entre eux avaient mis en place des dispositifs et pratiques*

de ce type sur au moins un service, voire plusieurs, et les avaient parfois étendus à tout le département. D'autre part, dix dossiers concernant des dispositifs venant de dix départements qui n'avaient pas répondu à l'enquête sont parvenus directement à l'Observatoire »³⁵. Pour la seconde, l'objectif était de « réaliser une photographie de l'existant dans les départements en termes d'offre de services deux ans après la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007. (...) Un important questionnaire quantitatif et qualitatif a donc été élaboré et envoyé à l'ensemble des départements. 57 départements y ont répondu. Ce résultat est commenté de la manière suivante : "outre l'absence d'exhaustivité des réponses départementales, le questionnaire a été très inégalement rempli en raison de la complexité du champ (une seule personne n'ayant pas nécessairement l'ensemble des réponses) mais aussi en raison d'une sémantique qui n'est pas forcément harmonisée entre les départements (notamment en ce qui concerne les mesures ou actions de prévention ainsi que les mesures innovantes) " ». (ONED, 2011, p 10).

La comparaison doit être faite avec précaution dans la mesure où les objets ne sont pas du tout de même nature. L'exhaustivité est pour le moins complexe à obtenir, la sémantique utilisée est hétérogène, la diversité prime au regard de la compétence des conseils généraux et il est difficile d'avoir une vue d'ensemble pour un département.

Cette enquête montre que la notion d'enfants en situation de rue ne fait pas écho au niveau des responsables de la protection de l'enfance des départements. Par la suite, ils ne peuvent identifier beaucoup d'initiatives en direction de ces enfants. On peut aussi se demander si les initiatives et les innovations qui nous intéressent relèvent institutionnellement des Conseils Généraux. Autrement dit sont-elles reconnues et financées par eux ?

2. Le choix de six structures prenant en charge des enfants en situation de rue

Comment avons nous choisi les structures étudiées ? La quasi-totalité des publics des institutions identifiées dans l'enquête ne correspond pas à notre définition :

- 1 n'a pas répondu (AKATI - Guyane).
- les six autres ne correspondent pas à notre recherche : il s'agit de clubs de prévention ne travaillant pas avec les enfants ou d'associations qui n'ont pas d'action particulière dans notre domaine.

La plupart des acteurs indiqués par les conseils généraux sont donc des clubs de prévention intervenant auprès d'un public d'adolescents âgés au moins de 12 ans (soit la partie haute de notre fourchette d'âges). Ces derniers ont affirmé qu'il n'y avait pas d'ESR dans leur secteur. Une seule organisation correspond à notre objet de recherche. Il s'agit du Centre Social Belle Rive de Saintes, en tant qu'innovation. En effet, il y a dix ans, l'équipe du centre a constaté que le centre de loisirs classique ne répondait pas aux besoins de tous les enfants (complexité de l'inscription, difficulté à entrer dans une structure). Ils ont donc décidé de travailler au pied de l'immeuble, avec les enfants mais aussi avec les adultes. Ils installent des parasols en été et disposent d'un bus en cas de mauvais temps. D'après eux, leurs actions se heurtent à des

³⁵ Cette investigation était menée pour l'ONED.

problèmes de légalité, comme par exemple celui de la responsabilité des enfants dans le cas d'activités dites « libres ».

Ainsi, la sélection des acteurs repose essentiellement sur la connaissance préalable de l'équipe de recherche. Cette liste, et cela renvoie au caractère exploratoire de ce travail, ne vise ni à l'exhaustivité - que nous ne pouvons garantir- ni à la représentativité, suite logique de ce qui précède. Sur cette base, douze initiatives ont été identifiées (tableau 2). Une première recherche d'informations précises, dans la mesure du possible, a été réalisée sur chacune d'entre elles.

Tableau 1: Des acteurs de la prise en charge des ESR.

Noms	Coordonnées	Type de prise en charge	Publics	Champ professionnel
T.R.A.C.E.S. (Trait Reflet Action Contraste Espace Singulier) Centre social Belleville Association	23-25 rue Ramponneau 75020 Paris 09 52 75 31 51	Action artistique « <i>La créativité, c'est uniquement ce qui peut se définir et se justifier comme science de la liberté</i> » - Roulotte à peinture (ateliers mobiles qui se tiennent dans le quartier) - Ateliers parents-enfants à l'intérieur d'un local - Expositions - Concerts	Tous publics (enfants, parents et artistes)	Education populaire
Les Alouettes Association	33 rue Louise Bruneau 91120 Palaiseau 01 60 14 1545	Accueil quotidien dans une maison dans une visée interculturelle - Soutien scolaire - Théâtre - Cuisine - Jeux libres	6-25 ans	Education populaire

ATD Quart Monde Association	33 rue Bergère 75009 Paris 01 42 46 81 95	<p>« Ce n'est pas tellement de nourriture, de vêtements qu'avaient besoin tous ces gens, mais de dignité, de ne plus dépendre du bon vouloir des autres »</p> <p>Bibliothèque des rues ou des champs</p> <p>« Apporter de beaux livres là où vivent les enfants les plus pauvres et leur familles et créer ainsi de vrais événements culturels au cœur des quartiers les plus mal réputés, des bidonvilles, des lieux de misère les plus rejetés »</p> <p>80 en France</p> <p>Pré-écoles (Noisy le Grand et Lyon)</p> <p>Atelier « Art et partage »</p> <p>« Peindre et créer ensemble, notre manière de lutter contre la pauvreté, la misère, la solitude, les inégalités. Plaisir de faire et d'expérimenter » 113, rue Pelleport 75020 Paris</p> <p>Festivals des savoirs et des arts (une vingtaine de villes pendant l'été)</p>	Mélange des âges, Humanitaire ouverture aux parents
Cafézoïde Association	92 bis Quai de la Loire 75019 Paris 01 42 38 26 37	<p>Café culturel pour les enfants</p> <p>« Tu peux venir avec qui tu veux, tes copains, le petit frère, la grande cousine et ton voisin de palier »</p> <p>- Comptoir des jeux</p>	0-16 ans (éventuellement seuls) et leur famille Education populaire

		<ul style="list-style-type: none"> - Spectacles - Coins de causerie - Evénements, des projets individuels et collectifs - Artistes de moins de 16 ans - Espace bébés et petits enfants et leurs parents - Local boîte à musique pour les 13/16 ans - Jeux - Spectacles - Expositions - Internet - Infos - Droits - Actualités - Vie du quartier - Fêtes 		
Ludothèque « Les enfants du jeu » Association	31 Allée Antoine De Saint-Exupéry 93200 Saint Denis 01 42 43 85 30	<i>« Les spécialistes du jeu »</i> <ul style="list-style-type: none"> - Ludothèque (jusqu'à 4 ans) - Ludomobile itinérante - Ludothèques éphémères dans différentes villes - Espaces ludiques dans différentes fêtes de villes ou d'événements - Animations de jeux de règles et/ou de grands jeux pour divers institutions ou organismes 	De 1 semaine à personnes âgées	Education populaire
Service d'accueil de jour et de soutien à la parentalité	67 bis rue Du Breuil 93140 Bondy	Prise en charge précoce, alternative au placement et à l'AEMO. Importante amplitude d'accueil dans le local <i>« Développer une intervention à partir de supports</i>	0-6ans	Protection de l'enfance